

Compte rendu de la séance du conseil municipal

Vendredi 20 mars 2026 à 19 h 00

Le conseil municipal, légalement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard Lemoine, doyen d'âge, puis Madame Sylvie Moreau, maire.

Présences

Membres en exercice	15
Présents (15)	Sylvie Moreau, Philippe Garnier, Nathalie Bonnet, Gérard Lemoine, Isabelle Fournier, Thierry Mercier, Christine Lefèvre, Laurent Chevalier, Véronique Girard, Julien Roussel, Camille Perrin, Didier Faure, Sophie Marchand, Éric Guillot, Émilie Brun
Pouvoirs	Aucun
Absents excusés	Aucun
Secrétaire de séance	Camille Perrin

Délibérations

Délibération n° 2026-04 — Installation du conseil municipal

À la suite des élections du 15 mars 2026, Madame Sylvie Moreau, maire sortante, déclare installés dans leurs fonctions les quinze conseillers municipaux élus. Monsieur Gérard Lemoine, doyen d'âge, prend la présidence de la séance.

Le conseil prend acte.

Délibération n° 2026-05 — Élection du maire

Candidate : Madame Sylvie Moreau. Nombre de votants : 15. Bulletins blancs : 2. Suffrages exprimés : 13. Madame Sylvie Moreau, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée maire et immédiatement installée.

Élue par 13 voix.

Délibération n° 2026-06 — Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil fixe à quatre le nombre d'adjoints au maire.

Adoptée par 13 voix pour et 2 abstentions.

Délibération n° 2026-07 — Élection des adjoints

La liste conduite par Monsieur Philippe Garnier obtient 13 voix. Sont proclamés adjoints : Philippe Garnier (1er adjoint), Nathalie Bonnet (2e adjointe), Gérard Lemoine (3e adjoint), Isabelle Fournier (4e adjointe).

Élus par 13 voix.

Délibération n° 2026-08 — Lecture de la charte de l' élu local

Madame le Maire donne lecture de la charte de l' élu local, dont une copie est remise à chaque conseiller.

Le conseil prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Compte rendu affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune le 23 mars 2026. Les délibérations peuvent être consultées en mairie aux heures d'ouverture.